

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (35) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BREGÉON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Était absent excusé (1) : Antoine CHÉREAU –

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL20241112_01

Pacte Stratégique Régional 2023-2026 et Contrat Pays de la Loire 2026

Monsieur le Président quitte la salle ne prenant pas part au vote par sa fonction de Vice-président du Conseil Régional et laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Monsieur Damien Grasset donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe qu'au regard de ses compétences et dans le prolongement du SRADDET des Pays de la Loire approuvé le 7 février 2022, et du volet territorial du CPER 2021-2027, la Région des Pays de la Loire a souhaité poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré à l'échelle du territoire ligérien au bénéfice de ses habitants.

Afin de renforcer sa proximité avec les EPCI et répondre au mieux aux projets de territoires en ciblant de manière plus efficace son soutien, la Région propose de mener un dialogue stratégique, reposant sur un diagnostic partagé des besoins de chaque territoire ligérien et identifiant les interventions régionales sur chaque territoire ainsi que les priorités et les orientations de la Région inscrites dans les schémas régionaux et notamment dans le SRADDET. Ce dialogue stratégique se matérialise par le Pacte Stratégique Régional conclu avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Ce Pacte permet de définir et d'englober l'ensemble des interventions régionales sur chaque territoire, tout en précisant avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération les priorités et les stratégies de la Région pour chacune de ses politiques sectorielles, dans le cadre de ses compétences. Ce travail permet également de renforcer l'accompagnement et le rôle de conseil de la Région grâce à une meilleure visibilité des dispositifs régionaux et de leurs objectifs.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 18 NOV. 2024

ID : 085-200070233-20241112-DEL20241112_01-DE

En déclinaison opérationnelle du Pacte Stratégique Régional, la Région des Pays de la Loire proposera une palette de dispositifs d'accompagnement des projets des territoires tels que déployés par l'ensemble des directions tant via des contrats que des aides sectorielles et des Règlements d'intervention, Appels à Projets ou Appel à Manifestation d'Intérêt.

A la suite des Contrats Territoires-Région 2020 conclus entre la Région et les territoires, un nouveau contrat est proposé : le Contrat Pays de la Loire 2026.

Conclu pour la période 2023-2026, ce contrat a vocation à soutenir les projets structurants de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ayant un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

Les projets présentés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération devront s'inscrire dans au moins une des 4 thématiques régionales :

- L'emploi / L'économie ;
- La jeunesse ;
- La transition écologique ;
- Le handicap.

La prise en compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la transition écologique et environnementale en tant qu'axe structurant des contrats devra être intégrée comme objectifs à atteindre pour chaque projet présenté par les EPCI.

L'enveloppe globale allouée à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération s'élève à 1 097 100 €, pour des projets entrant dans les thématiques prioritaires de la Région des Pays de la Loire, ci-dessus listées. La liste indicative des projets présentés est jointe en annexe de la présente délibération ; elle sera susceptible d'évolution au cours de l'instruction.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4211-1, L4221-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire ;

Vu le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 signé le 25 février 2022 ;

Vu le SRADDET des Pays de la Loire adopté le 17 décembre 2021 par le Conseil régional ;

Vu les délibérations du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant les orientations de la politique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le cadre d'intervention, les modalités de calcul du contrat, et le contrat type ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2023 approuvant les modifications du cadre d'intervention ;

Vu le Pacte Stratégique Régional de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération annexé à la présente délibération ;

Vu le Contrat Pays de la Loire 2026 de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 40 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU et Jean-Martial HAEFFELIN),

- Approuve le Pacte Stratégique Régional conclu entre la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour la période 2023-2026,
- Approuve le Contrat Pays de la Loire 2026 et solliciter le soutien financier de la Région des Pays de la Loire dans la limite de l'enveloppe financière ci-dessus définie,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout pièce afférente au Pacte Régional Stratégique et au Contrat Pays de la Loire 2026.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_02

Service d'assurances pour la Communauté d'agglomération et le CIAS – 2025-2028

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier expose que les contrats d'assurances de la Communauté d'agglomération et le CIAS s'achèveront le 31 décembre 2024. Pour assurer leur renouvellement, un groupement de commandes a, au préalable, été reconstitué entre la Communauté d'agglomération et le CIAS. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Communauté d'agglomération.

Une procédure de mise en concurrence a ensuite été lancée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Terres de Montaigu est assistée par le cabinet Arima Consultants et Associés dans la passation de ces contrats. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 27 septembre 2024 à 12h00 sur le profil acheteur www.marches-securises.fr.

Les futurs contrats doivent prendre effet le 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028 inclus (48 mois). Chaque partie a la possibilité de résilier annuellement à chaque date anniversaire en respectant un préavis réciproque de 6 mois.

Les prestations sont décomposées en plusieurs lots :

- Lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » ;
- Lot n°02 « Assurance des responsabilités et risques annexes » ;
- Lot n°03 « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » ;

- Lot n°04 « Assurance de la protection juridique de la collectivité » ;
- Lot n°05 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » ;
- Lot n°06 « Assurance de la navigation » (uniquement Communauté d'agglomération) ;
- Lot n°07 « Assurance cyber risques » (uniquement Communauté d'agglomération).

Il s'agit de marchés ordinaires.

Pour le lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes », une variante imposée est demandée :

- Solution alternative « Franchise 10 000 € sauf évènements naturels / évènements naturels hors CAT NAT / émeutes – mouvements populaires – attentats : 10% mini 20 000 € - maxi 100 000 € ».

Pour les lots n°02 « Assurance des responsabilités et risques annexes » et n°03 « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes », des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont demandées :

- Lot n°02 « Assurance des responsabilités et risques annexes » : PSE « risques environnementaux – franchise 5 000 € » (uniquement Communauté d'agglomération) ;
- Lot n°03 « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » : PSE « bris de machine – franchise 800 € » (uniquement Communauté d'agglomération).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jeudi 07 novembre 2024 à 09h00 pour étudier l'analyse des offres réalisée par le cabinet Arima Consultants et Associés et attribuer les marchés aux sociétés ou groupements de sociétés de courtage et d'assurances dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

- Lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » :
 - o Lot infructueux, absence d'offre
- Lot n°02 « Assurance des responsabilités et risques annexes » :
 - o Attributaire : Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (92040 Paris La Défense Cédex) / AREAS DOMMAGES (75008 Paris)
 - o Montant de base : 15 628,71 € TTC
 - o PSE « risques environnementaux » retenue : + 7 546,50 € TTC
 - o Total : 23 175,21 € TTC
- Lot n°03 « Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » :
 - o Attributaire : GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE (79044 Niort Cédex 9)
 - o Montant : 44 138,23 € TTC
- Lot n°04 « Assurance de la protection juridique de la collectivité » :
 - o Attributaire : Groupement 2C COURTAGE (65000 Tarbes) / CFDP ASSURANCES (31000 Toulouse)
 - o Montant : 2 394,72 € TTC
- Lot n°05 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » :
 - o Lot infructueux, absence d'offre
- Lot n°06 « Assurance de la navigation » (uniquement Communauté d'agglomération) :
 - o Attributaire : Groupement ACL COURTAGE (46400 Saint-Cere) / GENERALI (75009 Paris)
 - o Montant : 781,00 € TTC
- Lot n°07 « Assurance cyber risques » (uniquement Communauté d'agglomération) :
 - o Attributaire : Attributaire : Groupement ACL COURTAGE (46400 Saint-Cere) / GENERALI (75009 Paris)
 - o Montant : 5 952,17 € TTC

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 18 NOV. 2024

ID : 085-200070233-20241112-DEL20241112_02-AR

SLO

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du Code de la commande publique,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le site Internet d'annonces légales www.lemoniteur.fr,
Vu le dossier de consultation des entreprises (DCE) mis en ligne le 17 juillet 2024 sur le profil acheteur www.marches-securises.fr,
Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par le cabinet Arima Consultants et Associés,
Vu la décision d'attribution de la CAO suite à sa réunion du 07 novembre 2024, notamment son procès-verbal,
Vu l'absence d'offre constatée pour les lots n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » et n°05 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus »,

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide l'attribution des marchés de services susvisés aux sociétés ou groupements de sociétés de courtage et d'assurances dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO,
- Prend acte de l'infructuosité des lots n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » et n°05 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus »,
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats de services aux sociétés ou groupements de sociétés retenus.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtizia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_03

Convention avec le Département de la Vendée relative au giratoire RD763/RD202 – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la construction du barreau de liaison entre les RD753 et RD763 et pour une mise en valeur d'entrée de ville, le Département de la Vendée a proposé à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération de paysager le giratoire de la RD763/RD202 et d'assurer les entretiens de ce carrefour.

Il précise également à l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération souhaite personnaliser par des aménagements paysagers marquant la transition entre le paysage urbain de la ville de Montaigu et le paysage bocager, et ce dans la continuité des aménagements sur les autres giratoires.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de conclure une convention avec le Département de la Vendée pour :

- Autoriser la Communauté d'agglomération à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements souhaités ;
- Définir les modalités d'entretien des aménagements du giratoire RD763/RD202 ;
- Déterminer la participation financière du Département de la Vendée ;
- Permettre au maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de la réalisation.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

18 NOV. 2024

ID : 085-200070233-20241112-DEL20241112_03-DE

La maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux sera assurée par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération sous sa propre responsabilité. Le Département participera au financement à hauteur de 25 000,00 € HT du montant des travaux plafonnés au titre de l'aménagement paysager du giratoire.

Vu le projet de convention entre le Département de la Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour l'aménagement de l'anneau central du giratoire RD763/RD202 et l'entretien des aménagements paysagers du carrefour giratoire RD763/RD202 créé sur le domaine public départemental, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 41 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU et Jean-Martial HAEFFELIN),

- Approuve les termes de la convention entre le Département de la Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour l'aménagement de l'anneau central du giratoire RD763/RD202 et l'entretien des aménagements paysagers du carrefour giratoire RD763/RD202 créé sur le domaine public départemental,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rattachant.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_04

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le 18 NOV. 2024
ID : 085-200070233-20241114-DEL20241112_04-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gioriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_05

Rapport 2023 de situation en matière d'égalité femme-homme

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annexé à la délibération présente la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail et rémunération.

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61 et 77) ;

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 ;

Vu le rapport de situation en matière d'égalité femme-homme au 31 décembre 2023 présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femme-homme 2023.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Etaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Etaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_07

Avenant au programme d'aides économiques 2022-2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que le programme d'aides économiques mis en place en 2019 et renouvelé pour deux ans en 2022 se termine au 1^{er} décembre 2024.

Après une première programmation 2019-2022 portant un bilan portant positif en terme quantitatif, 23% des commerces du territoire ont bénéficié d'une aide commerce, le dispositif a été orienté pour un accompagnement de projets structurants visant à développer l'attractivité des commerces de proximité et leur différenciation.

Cette nouvelle orientation permet aujourd'hui d'afficher un bilan qualitatif du programme d'aides : un investissement moyen des commerces accompagnés à hauteur de 200 000 € et un effet levier conséquent, pour 1 € de subvention près de 17 € investis.

Ce dispositif s'intégrait dans le plan commerce de Terres de Montaigu en cours d'évolution compte tenu des nouvelles réalités économiques et des nouvelles attentes en termes d'attractivité du territoire.

Dans l'attente de ce nouveau plan commerce, Terres de Montaigu propose de prolonger le programme d'aides jusqu'au 31 décembre 2025 afin de ne pas créer de rupture dans l'accompagnement des commerces de proximité.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 18 NOV. 2024

ID : 085-200070233-20241112-DEL20241112_07-DE

Vu le règlement de la commission européenne n°1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1511-1 et suivants relatifs aux aides au développement économique de droit commun et aux aides à l'immobilier d'entreprise ;
Vu le décret n°2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
Vu les compétences statutaires de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et notamment celles relevant du Développement économique ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_226 en date du 12 décembre 2022 validant la programmation d'aides économiques 2022-2024 ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231211_39 en date du 11 décembre 2023 approuvant les actualisations apportées à l'intérêt communautaire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
Vu le règlement d'attribution d'aides directes aux entreprises annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise la collectivité à prolonger l'aide aux commerces de proximité jusqu'au 31 décembre 2025,
- Donne délégation au Bureau d'agglomération pour délibérer sur les dossiers d'aides individuelles dans la limite des crédits annuels inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette aide.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (36) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOIZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Etaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Etaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_09

Avenant à la Convention Constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle qu'afin de faciliter l'administration de la Maison Départementale des Adolescents de la Vendée (MDA) et le travail multidisciplinaire de cette entité, un Groupement d'Intérêt Public a été constitué dont Terres de Montaigu est membre.

Il rappelle que la durée de ce groupement était limitée à 6 ans à compter du 2 juin 2017. Une prolongation avait été proposée et votée par avenant en avril 2023. Ce délai arrive lui aussi à échéance le 31 décembre 2024.

Afin de permettre la poursuite du GIP, il est proposé d'approuver l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public portant modification de la convention constitutive pour une durée illimitée.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DO101-2015 en date du 28 septembre 2015 approuvant la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée ;
Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison départementale des adolescents de la Vendée » signée le 14 décembre 2015 ;
Vu la délibération du Bureau communautaire n°DELB 41-20217 en date du 16 octobre 2017 portant avenant à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée ;

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

18 NOV. 2024

ID : 085-200070233-20241112-DEL20241112_09-DE

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20230403819 en date du 03 avril 2023 portant avenant n°2 à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée ;
Vu l'avenant n°3 à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°3 à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents de la Vendée portant modification de la durée du Groupement à une durée illimitée,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (34) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Étaient absents excusés (2) : Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_10

Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Vendée Eau

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de l'obligation faite à Terres de Montaigu de présenter au Conseil d'agglomération le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L2224-85 du CGCT. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Terres de Montaigu a délégué cette compétence à Atlantic'eau (qui dessert historiquement Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine) et Vendée Eau pour les autres communes du territoire. Chaque syndicat a produit son rapport annuel pour 2023.

Monsieur le Vice-président expose le rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2023 : présentation du syndicat départemental, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau et les indicateurs financiers.

Il précise que ce document est mis à la disposition du public à la Communauté d'agglomération et accessible à tous les usagers du service sur le site internet de Vendée Eau.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

18 NOV. 2024

SLOW

ID : 085-200070233-20241112-DEL20241112_10-DE

Monsieur Florent Limouzin, Vice-président de Vendée Eau, sort de la salle, ne prenant pas part au vote de par sa fonction.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Vendée Eau.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine

Chereau

Date de signature : 15/11/2024

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (35) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BRIGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Était absente excusée (1) : Elodie LARCHER

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_11

Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable – Atlantic'eau

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de l'obligation faite à Terres de Montaigu de présenter au Conseil d'agglomération le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L 2224-85 du CGCT. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Terres de Montaigu a délégué cette compétence à Atlantic'eau (qui dessert historiquement Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine) et Vendée Eau pour les autres communes du territoire. Chaque syndicat a produit son rapport annuel pour 2023.

Monsieur le Vice-président expose le rapport établi par Atlantic'eau pour l'année 2023 : présentation du syndicat départemental, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau et les indicateurs financiers.

Il précise que ce document est mis à la disposition du public à la Communauté d'agglomération et accessible à tous les usagers du service sur le site internet d'Atlantic'eau.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

18 NOV. 2024

SLOW

ID : 085-200070233-20241112-DEL20241112_11-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Atlantic'eau.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (34) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Étaient absents excusés (2) : Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_12

Conventions de recouvrement des redevances d'assainissement collectif par le service Relations Usagers de Vendée Eau.

Monsieur le Président demande à Monsieur Florent LIMOUZIN, Vice-président de Vendée Eau, de sortir de la salle, ne pouvant prendre part au vote de par sa fonction.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu demande depuis plusieurs années la facturation des abonnés du service d'assainissement collectif par le service d'eau potable, auparavant géré en Délégation de service public. Ce recouvrement inclut les redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi que les droits et taxes que cette redevance supporte.

Vendée Eau reprend, depuis le 1^{er} janvier 2024, la gestion directe des abonnés du service d'eau potable, et ce de manière progressive jusqu'en 2030.

La gestion directe des usagers sur le secteur de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération nécessite de rédiger de nouvelles conventions pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif.

Les conventions établissent les conditions générales des prestations de gestion des usagers, de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif, conservant les principales caractéristiques telles que :

- Les abonnés concernés : abonnés ayant un branchement d'assainissement raccordé (la facturation de la taxe d'assainissement pour les branchements raccordables non raccordés n'est pas comprise) et dont la redevance est appliquée sans coefficient de correction ni forfait (la facturation de la redevance aux industriels avec coefficient de correction ou forfait n'est pas comprise) ;

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 18 NOV. 2024

ID : 085-200070233-20241112-DEL20241112_12-DE

- Les prestations assurées : facturation, gestion des réclamations, litiges et recouvrement amiable, gestion du tarif fuites et des dossiers de surendettements personnel et RJ-LJ ;
- La participation financière du service de l'assainissement collectif pour la prestation de Vendée Eau : montant unitaire de 3,325 € HT (valeur 2024) ; participation proportionnelle au nombre d'usagers du service de l'assainissement collectif au 31 décembre N-1 et révisable annuellement sur la base de l'indice « prix à la consommation-ensemble des ménages ».

Les nouvelles dispositions des conventions intègrent la gestion directe des abonnés par le Service Relations Usagers de Vendée Eau et couvrent les aspects suivants :

- Vendée Eau devient l'unique interlocuteur du service d'eau potable ;
- Un nouveau calendrier de facturation est proposé ;
- Les dates de versements et de production des comptes annuels sont adaptées pour correspondre au mieux aux dates d'encaissement des factures cycles ;
- Les versements des recettes correspondent au montant réel encaissé par le service d'eau potable, elles ne sont plus estimées.

Le Conseil est invité à décider de l'approbation de 3 conventions qui tiennent compte de l'organisation du système d'assainissement de la collectivité et du calendrier de facturation de Vendée Eau.

Vu la convention n°2024-02-H pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, sur le territoire des Communes de L'Herbergement et Montréverd par le service public de distribution d'eau potable, Vendée Eau, annexée à la présente délibération ;

Vu la convention n°2024-01-A pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, sur le territoire des Communes de La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, Montaigu-Vendée, Treize-Septiers, La Bruffière et Cugand pour les usagers non desservis par Beauséjour par le service public de distribution d'eau potable, Vendée Eau, annexée à la présente délibération ;

Vu la convention n°2024-01-B pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, et du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement de Cugand Gétigné sur le territoire de la Commune de Cugand pour les usagers raccordés à la station d'épuration Beauséjour par le service public de distribution d'eau potable, Vendée Eau, annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Demande à Vendée Eau de procéder au recouvrement de la redevance d'assainissement collectif au travers la facture d'eau potable,
- Approuve les conventions n°2024-02-H, 2024-01-A et 2024-01-B qui prennent effet au 1^{er} janvier 2024 et prendront fin si le mode de gestion du service d'assainissement collectif de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ou du service d'eau potable de Vendée Eau venait à changer,
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions,
- Autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches et signer tous les documents utiles à la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine

Chereau

Date de signature : 15/11/2024

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (35) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Était absente excusée (1) : Elodie LARCHER

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_13

Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à la délibération n°DEL20230925_21 du 25 septembre 2023, les réunions du Conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCL jusqu'à la livraison du nouvel hôtel d'agglomération.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il propose à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 9 décembre 2024 se déroule au restaurant scolaire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-11 ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20230925_21 en date du 25 septembre 2023 portant définition du lieu de séance du Conseil d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du lundi 9 décembre 2024 se déroule au restaurant scolaire, 27 rue du Bas Ruet à Saint-Philbert-de-Bouaine.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

